



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 8587

Texte de la question

M. Leonce Deprez s'etonne aupres de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme que la RATP n'essaie pas de tenter, au moins a titre experimental et dans un secteur precis, le retablissement des poinconneurs, ce qui contribuerait a ameliorer le convivialite, la securite, en luttant par ailleurs contre la fraude. Le refus de cette experimentation qui permettrait, au moins, de creer de nouveaux emplois et diminuerait d'autant les charges de l'Assedic est d'autant plus surprenant que la RATP, dans le meme temps, entame une campagne publicitaire ou l'on voit notamment une hotesse aider des utilisateurs a franchir les tourniquets, ce qui serait d'autant plus simple a realiser s'il y avait des poinconneurs. Il lui demande si une telle politique, dite de « modernisation », ne lui parait pas ubuesque dans le contexte social actuel.

Texte de la réponse

Le retablissement de la fonction de poinconneur a la RATP peut difficilement etre envisage, non seulement parce qu'une mesure qui necessiterait l'embauche de plusieurs milliers d'agents ne manquerait pas d'entrainer, pour les usagers, une forte augmentation des tarifs et, pour la collectivite, un accroissement des contributions publiques, mais encore parce qu'elle ralentirait les flux de voyageurs. Le poinconnage manuel des titres de transport demandant beaucoup plus de temps que la lecture automatique des coupons magnetiques, des files d'attente se creeraient comme celles qui, naguere, s'etiraient parfois jusqu'a la voie publique dans les stations les plus frequentees. De plus, en raison de l'extension du reseau et de l'existence de tres nombreux titres de transport, l'examen du billet par un agent demanderait beaucoup plus de temps qu'il y a vingt-cinq ans, lorsque n'existait qu'un eventail limite de titres. Ces arguments paraissent confirmes par la disparition quasi totale des emplois de poinconneurs sur tous les reseaux de metro du monde, y compris celui de Tokyo, ou le remplacement des agents par des systemes de peage est engage.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8587

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4331

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 912